



REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021

Étaient présents : LACOSTE Pierre, LAMON Monique, BONNET Marielle, ADER Patrick, LOPEZ Nathalie, GUINLE Marie-Laure, LESTRADE Nicolas.

Absents excusés : GUILHAUME Régis

Absents : LAPEYRE Laurent, DUCASSE Jérôme

Secrétaire séance : ADER Patrick,

ORDRE DU JOUR:

- 1) Equipement public : extension du réseau public BTA**
- 2) Demande de subventions : travaux d'électricité**
- 3) Demande de subventions : ONF Travaux sylvicoles**
- 4) Demande de subventions : réfection énergétique salle des fêtes**
- 5) Demande de subventions : travaux de réfection de la toiture de la salle des fêtes**
- 6) Remboursement forfaitaire agricole : vente de bois**

1) Equipement public : extension du réseau public BTA

La commune a été retenue pour l'année 2021 sur le programme «ECLAIRAGE PUBLIC» arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à **9 160,00 €**

<u>FONDS LIBRES</u>	3 960,00 €
<u>PARTICIPATION SDE</u>	5 200,00 €
	<hr/>
<u>TOTAL</u>	9 160,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,**
- **s'engage à garantir la somme de 3960,00 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune**
- **précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux** qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.
- **donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les demandes de subventions (DETR, FAR, Région, etc...) et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.**

Voté à l'unanimité

2) Demande de subventions : travaux d'électricité

Les travaux à réaliser sont les suivants :

ECLAIRAGE PUBLIC

- **Mise en souterrain d'un tronçon de réseau d'éclairage public** en coordination avec la création d'un poste « chemin du Moulin »
 - MONTANT H.T : 5 500.00 €
 - Participation du SDE : 2 750.00 €
 - **Participation de la commune : 2 750.00 €**

RESEAU ELECTRIQUE

- **Création d'un tronçon de réseau HTA souterrain** et d'un PSSA 160kva « **chemin du Moulin** »
- **Reprise d'une partie du réseau BT** du P3 Sud et **création d'une zone de confusion** à l'embranchement de la « rue de l'Eglise »
 - **Participation de la commune : 2 700.00 €**

Montant total participation de la commune : 5 450 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les demandes de subventions au titre de la DETR – DSIL – FAR - Région et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.**

Voté à l'unanimité

3) Demande de subventions : ONF Travaux sylvicoles

Après lecture de la proposition de programme d'actions de 2021 de l'ONF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **informe l'Office National des Forêts que, au vue du programme remis, les travaux entrepris dans sa forêt pour un montant total de 5 130.00 € HT seront :**

- **Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur** dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre
 - localisation 1.1.
- **Dégagement manuel** en plein de régénération naturelle feuillue avec maintien du gainage : chêne
 - localisation 1.1.
- **Travaux préalables à la régénération** : broyage en plein de végétation herbacée
 - localisation 8.b
- **Délai de réalisation 31.12.2021**
- **donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les demandes de subventions** auprès du conseil départemental FAR et d'accomplir les formalités nécessaires

Voté à l'unanimité

4) Demande de subventions : réfection énergétique salle des fêtes

Il est nécessaire d'effectuer une réfection énergétique et mise en sécurité de la salle communale suite à des fuites d'eau au niveau de la toiture qui de plus est non isolée à ce jour.

La salle est utilisée fréquemment par plusieurs associations ainsi que par les élèves de l'école du village, membre du RPI de l'Arrêt Darré.

Un audit énergétique a été réalisé par l'Entreprise BET SETES, le coût des travaux a été estimé par l'ADAC à 147 449,60 € H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à demander les devis nécessaires
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les demandes de subventions au titre de la DETR – DSIL – FAR - Région et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Voté à l'unanimité

5) Demande de subventions : travaux de réfection de la toiture de la salle des fêtes

L'audit énergétique réalisé par l'Entreprise BET SETES, recommande une réfection de la toiture (partie recouverte en amiante).

Un devis est présenté par l'Entreprise PBM CONCEPT pour un montant de 15 030 € H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'accepter ce devis
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les demandes de subventions au titre de la DETR – DSIL – FAR - Région et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Voté à l'unanimité

6) Remboursement forfaitaire agricole : vente de bois

Conformément à l'article 298 quater du Code Général des Impôts, la Commune de SOUYEAUX peut demander un « remboursement forfaitaire agricole » au titre des ventes de bois.

Le remboursement forfaitaire agricole est liquidé sur le montant net des encaissements, c'est-à-dire après déduction des commissions et taxes à la charge de la collectivité.

Le taux de ce remboursement est de 4,43 %.

Afin de bénéficier du remboursement forfaitaire agricole, il convient dans un premier temps de remplir un document « SIRAD3 » puis une déclaration N°3520-SD au titre des encaissements de vente de bois de l'année 2020.

A noter que le montant des encaissements de vente de bois de la commune au cours de l'année 2020 est de 9 672 €, soit un remboursement forfaitaire agricole à obtenir de 428,47 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer le document « SIRAD 3 » afin d'obtenir un numéro de dossier RFA
- autorise Monsieur le Maire à signer la déclaration N°3520 –SD au titre des encaissements de vente de bois de l'année 2020

Voté à l'unanimité
